

LES MARTRES-SUR- MORGE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 20 OCTOBRE 2020 – 19H30**

Présents :

Eugène CHASSAGNE, Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Luis CRESPO, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Marie-France LABBE, Maddy MASSON, Dominique MODISTA, Laurent RENAULT, Samya RIOTON.

Absente : Anne BOROT

Signature du registre.

Secrétaire de séance : Aurélie CHAMPION

Signature et approbation du compte-rendu de la réunion du 06/10/2020.

1. ACCORD DE PRINCIPE AVEC T.D.F.

Lors de la réunion précédente, Madame Aurélie MOREL, représentante de Télévision de France (T.D.F.) était intervenue et un accord de principe devait être donné par la commune à T.D.F. afin de lancer une étude de faisabilité technique et urbanistique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que T.D.F., missionné par Orange, opérateur leader sur le territoire, a été chargé de trouver un emplacement sur la commune pour y construire un mât d'environ 30 mètres afin d'accueillir Orange ainsi que d'autres opérateurs éventuels.

La Commune est qualifiée de « zone blanche » et les quatre opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free) doivent couvrir l'ensemble du territoire.

T.D.F. propose un système de location avec une part fixe et une part variable par opérateur, installé sur le pylône, avec révision annuelle du bail de location selon l'indice correspondant. La Commune reste propriétaire du terrain situé « Les Radiots » (parcelle YC 70).

Afin de finaliser la convention qui régira les rapports entre le Commune et T.D.F., Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'accord de principe autorisant T.D.F. à effectuer

- toutes études en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation
- toute démarche administrative en vue de l'édification et de l'exploitation du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de principe avec T.D.F.

2. PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle les conventions signées avec les communes extérieures relatives à la répartition des charges de fonctionnement de l'école des Martres-sur-Morge.

Au vu du montant global des dépenses de fonctionnement (année budgétaire 2019), Monsieur le Maire propose de calculer la participation 2020 à hauteur du coût réel de fonctionnement par élève, soit à 968.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 968.00 € la participation par enfant demandée aux communes extérieures.

3. Questions diverses :

○ **Point Propre :**

Face à l'incivilité constante qui consiste à déposer des déchets de manière sauvage à proximité des Points Propres, la question d'installer une vidéo surveillance est soulevée. Cette solution demande étude et prise de renseignements afin de respecter la législation et de choisir la solution la plus adéquate pour réduire ces dépôts sauvages.

○ **Voisins vigilants :**

Ce système de coopération de vigilance entre voisins a été évoqué par certains administrés auprès des membres du Conseil. Pour cette raison, une prise de renseignements auprès de la gendarmerie a été effectuée afin de réfléchir à cette mise en place citoyenne dans notre commune. La démarche est actuellement en cours pour satisfaire à sa réglementation et à sa réalisation.

○ **Commissions « Riom, Limagne et Volcans »**

Plusieurs membres du Conseil Municipal ont assisté aux premières réunions de la Communauté d'Agglomération « Riom, Limagne et Volcans ». Il s'agit pour la plupart de prise d'informations avant de réfléchir aux prochaines échéances ou projets à mener.

Les membres concernés font donc un petit compte-rendu de ces réunions à l'assemblée et, à cette occasion, il est rappelé qu'il existe différentes aides ou subventions auxquelles peuvent prétendre les personnes résidant sur le territoire de R.L.V. :

- aides à la rénovation de l'habitat (énergies, façades, isolation...)

- la subvention pour l'achat de vélos électriques, à hauteur maximum de 200 euros, a été reconduite.

○ **Trottoirs et places de parking**

Il a été relevé que des encombrants, comme des plaques de métal, étaient placés sur le trottoir ou sur des places de parking dans le but de les réserver.

Il est rappelé qu'il s'agit du domaine public et que ce genre de dépôt peut être la cause d'accident pour les usagers, piétons comme automobilistes.

La réunion se termine à 20H50.

Le Maire,
E. CHASSAGNE

**En raison du contexte sanitaire, le repas des aînés offert chaque année
par le C.C.A.S. ne pourra avoir lieu.**

**Un petit présent sera distribué aux personnes de 65 ans et plus
dans le courant du mois de décembre.**

**L'équipe municipale ainsi que les membres du C.C.A.S.
se tiennent à la disposition de tous en cette période difficile.**